

**Mission permanente de la République de Cabo Verde**

XXVIII session de l’Examen Périodique Universel des droits humains

(06 - 17.11.2017)

**Examen du Bénin**

Intervention de Cabo Verde

Merci, Monsieur le Président,

Nous saluons la délégation du Benin conduite par S.E. Monsieur le Ministre de la Justice et la remercions pour la présentation de son rapport national.

Depuis son second passage à l’examen périodique universel en 2012, le Benin a fait des progrès significatifs dans différents domaines des droits humains dans le pays. Nous saluons avec satisfaction la ratification par le Benin de la Convention de La Haye sur la coopération en matière d’adoption internationale, et du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples portant création d’une Cour Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples. Nous notons aussi l’élaboration du Plan d’Action National (PAN) pour l’élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin (2012–2015) et dans ce sens nous encourageons le Benin à partager avec le Conseil les résultats de la mise en œuvre de ce Plan.

Nous espérons que le Bénin poursuivra avec détermination la mise en œuvre des recommandations qu’il a accepté pendant le deuxième cycle de l’EPU, et que la Commission béninoise des droits de l’homme créée en 2013, soit mise en place, dans le plus bref délai.

Tenant en compte que le Bénin a adopté un Code de l’enfant, et un plan d’action pour la mise en œuvre de sa Politique Nationale de Protection de l’Enfant (PNPE), nous recommandons au Benin l’établissement d’une institution nationale de surveillance des enfants et de collecte et traitement des donnés concernant les enfants.

Nous souhaitons au Bénin le meilleur succès à ses efforts pour la promotion et protection des droits humains dans le pays.

Merci, Monsieur le Président.